

A.D.E.R

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social Startech Normandy

Espace Numérique Startech Normandy:

31 boulevard de Strasbourg

61000 ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

 Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de
Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-
Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole – Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 661 510 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

A.D.E.R

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social Startech Normandy
Espace Numérique Startech Normandy:
31 boulevard de Strasbourg
61000 ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association A.D.E.R,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.E.R, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Première application règlement comptable 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif au changement de méthode comptable.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative, liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques postérieurs à l'exercice comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler les opérations relatives aux subventions perçues. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de l'association.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE-MACE, le 20 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Arnaud MANSON
Associé

A.D.E.R

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social Startech Normandy
Espace Numérique Startech Normandy:
31 boulevard de Strasbourg
61000 ALENCON

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 752	43 451	301	565
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	276 590	275 505	1 085	4 204
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF IMMOBILISE	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	900		900	900
	TOTAL (II)	321 242	318 956	2 286	5 669
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
ACTIF CIRCULANT	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 832		17 832	40 865
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	5 506		5 506	86 343
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance	4 703		4 703	4 841
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	312 792		312 792	324 988
	TOTAL (III)	340 832		340 832	457 037
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	662 074	318 956	343 118	462 706
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				900	
(2) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	221 300	221 300
	Report à nouveau	67 901	63 801
	Excédent ou déficit de l'exercice	5 536	4 100
	Total des fonds propres (situation nette)	294 737	289 202
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	294 737	289 202
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 488
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 157	46 350
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	39 224	73 746
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		39 481
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		8 440
	Total des dettes	48 381	173 504
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	343 118	462 706
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 535,81	4 100,17
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	48 381	168 016
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	130 802	238 870
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	174 572	271 903
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		14 897
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	595	10
Total des produits d'exploitation		305 969	525 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	84 589	171 796
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 623	4 488
	Salaires	142 712	227 375
	Cotisations sociales	45 756	74 521
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 383	8 893
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	24 670	38 424
Total des charges d'exploitation		304 733	525 498
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 236	182



Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 236	182
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	5 277		4 742
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers		5 277		4 742
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER		5 277		4 742
RESULTAT COURANT avant impôts		6 513		4 924
	Produits exceptionnels			600
	Charges exceptionnelles			701
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(101)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices		977		723
TOTAL DES PRODUITS		311 246		531 022
TOTAL DES CHARGES		305 710		526 922
EXCEDENT ou DEFICIT		5 536		4 100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Etats financiers au 31/12/2025

2.2 Annexe



Informations générales et faits caractéristiques

1) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE COMPTABLE

Pour rappel, une déclaration d'activité de l'A.D.E.R en tant que Centre de Formation des Apprentis (C.F.A) a été déposée en juillet 2019, avec pour objectif de faciliter les alternances en entreprises ou collectivités, l'apprentissage étant plus avantageux pour ces dernières.

L'activité du Centre de Formation des Apprentis s'est arrêtée (début juillet 2025) avec la fin des cursus des promotions déjà engagées au 31 décembre 2024.

Formation Assistant Web Marketing niveau III :

- Une dixième promotion a débuté sur le site d'Alençon début octobre 2023 pour se terminer en juin 2025. Son effectif s'élevait à 8 candidats, tous sous contrat d'apprentissage.
- Une onzième promotion (hors apprentissage) sous l'égide de la Région Normandie (dispositif Qualif 24) a débuté sur le site d'Alençon fin septembre 2024 pour se terminer en juin 2025. Son effectif s'élevait à 11 candidats. A cet effectif se rajoute 3 candidats (hors dispositif Qualif24) dans le cadre de financements personnalisés.

Formation Concepteur Réalisateur Web et Digital (formation BAC+3) :

- Une quatrième promotion a débuté fin septembre 2024 sur le site d'Alençon pour se terminer en juillet 2025. Son effectif s'élève à 14 candidats, dont 13 sous contrat d'apprentissage.

Fin de la convention de mise à disposition de l'ensemble des locaux de Startech France :

La convention entre le Conseil Départemental de l'Orne et l'association A.D.E.R conclue le 27 décembre 2018 s'est terminée le 31 décembre 2024. Elle avait pour but de déléguer à l'association ADER la gestion de l'ensemble des locaux de Startech France.

Il est également à noter que le déficit relatif à l'année 2024 d'un montant de 8 749 € HT a été déduit de la redevance d'occupation due au titre de l'année 2025. Cette redevance d'occupation fait suite à la signature en date du 3 octobre 2025 d'une nouvelle convention entre le Conseil Départemental de l'Orne et l'association A.D.E.R, concernant la mise à disposition des locaux.

2) FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A L'EXERCICE COMPTABLE

L'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional ne percevra aucune subvention de fonctionnement par le conseil Départemental au titre de l'année 2026.

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **343 118** euros.

Le compte de résultat, affiche un total **produits** de **311 246** euros et un total **charges** de **305 710** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **5 536** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur et selon le règlement comptable publié par l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2014-03 relatif au plan comptable général complété par le règlement ANC n°2018-06, et modifié par le règlement 2023-03 des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Il s'agit du premier exercice d'application de ce nouveau règlement constituant donc un changement de réglementation comptable et par conséquent un changement de méthode comptable, dont les principaux impacts sont détaillés en page suivante.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'association et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Première application règlement comptable 2022-06

Il s'agit de la première année d'application du règlement comptable ANC 2022-06. Ce changement de réglementation comptable s'impose à l'entité avec un effet prospectif. Il a un impact significatif sur la présentation des postes suivants :

1 - Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1 des états financiers pour se conformer aux nouveaux modèles

A. Reclassement entre des lignes du bilan :

Dans la colonne comparative N-1 du bilan N, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

B. Reclassement entre des lignes du compte de résultat :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en N-1 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les transferts de charges financières sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.

Enfin, les transferts de charges exceptionnelles N-1 sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

2 - Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice N

A. Montants comptabilisés en résultat courant en N, et qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement

Néant.

B. Présentation des changements induits par la suppression de la technique du transfert de charges

Des remboursements de frais de personnel sont comptabilisés au crédit des charges de personnel en N, et notamment :

- Prise en charge rémunération et charges sociales dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnel d'un salarié : 9 812 €

Les autres éléments qui auraient été précédemment comptabilisés dans des comptes de transfert de charges avant application du règlement ANC 2022-06 se composent des éléments détaillés ci-dessous:

- indemnités d'assurance : Néant
- refacturations diverses : Néant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	43 752					43 752
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 752					43 752
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	117 257					117 257
	Matériel de transport	20 557					20 557
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	143 760				4 985	138 775
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281 575				4 985	276 590	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	900					900
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	900					900
TOTAL		326 227				4 985	321 242



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			43 188	263		43 451
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			43 188	263		43 451
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			117 257			117 257
	Matériel de transport			20 557			20 557
	Matériel de bureau, mobilier			139 556	3 120	4 985	137 690
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			277 371	3 120	4 985	275 505	
TOTAL				320 558	3 383	4 985	318 956



Modes et durées d'amortissement

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	MODES	DUREES
Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MODES	DUREES
Terrains Constructions Installation techniques, matériels et outillages Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'association a opté pour le maintien des durées d'amortissement sur les durées d'usage fiscales.



Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	900	900	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	17 832	17 832	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 180	1 180	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 326	4 326	
	Charges constatées d'avances	4 703	4 703	
TOTAL DES CREANCES		28 941	28 941	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	221 300				221 300
Report à nouveau	63 801	4 100			67 901
Excédent ou déficit de l'exercice	4 100	(4 100)	5 536		5 536
Situation nette	289 202		5 536		294 737
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	289 202		5 536		294 737



Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 157	9 157		
	Personnel et comptes rattachés	15 954	15 954		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 346	18 346		
	Impôts sur les bénéfices	977	977		
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 662	3 662		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	285	285		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		48 381	48 381		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			174 572			174 572
Subventions d'investissement						
TOTAL			174 572			174 572

Le montant total des financements perçus par l'association A.D.E.R STARTECH NORMANDY se sont élevés à 174 572 €, se décomposant de la manière suivante :

1) Subvention d'exploitation accordée par le Conseil Départemental :

- Selon la convention signée le 9 avril 2025, le Conseil Départemental de l'Orne représenté par son Président M.Christophe de BALORRE, a accordé à l'association STARTECH NORMANDY une subvention de fonctionnement de 126 000 € au titre de l'année 2025. Cette subvention de fonctionnement intègre également les dépenses d'énergie ayant abouties au déficit de la gestion des locaux relatif à l'année 2023 pour un montant de 5 289 € hors taxes. Il est à préciser que ce montant figurait dans les comptes annuels clos au 31/12/2024 en produit à recevoir. Il ressort donc dans les comptes finaux, un solde de 120 711 €.

Cette subvention a été entièrement versée durant l'année 2025.

2) Substitut de recettes accordée par la Région Normandie :

L'association A.D.E.R STARTECH NORMANDIE a été retenue dans le cadre du marché afférent à la mise en oeuvre d'une action de formation relative au programme "QUALIF 24" en mai 2024. A ce titre, l'association a perçu un montant de 53 861 € sur l'année 2025. Cette action de formation s'est ouverte en fin septembre 2024 pour se terminer en juillet 2025.



Détail subv.de fonctionnement & prest.org.publics

DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DES PRESTATIONS POUR ORGANISMES PUBLICS FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT 31/12/2025

	Subvention d' investissement	Subvention d'exploitation	Substitut de recettes	Total des subventions
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :				
CONSEIL DEPARTEMENTAL année 2025 (1)		120 711 €		120 711 €
SOUS-TOTAL I	0 €	120 711 €	0 €	120 711 €
PRESTATIONS POUR ORGANISMES PUBLICS :				
REGION NORMANDIE programme QUALIF24			53 861 €	53 861 €
SOUS-TOTAL II	0 €	0 €	53 861 €	53 861 €
TOTAL GENERAL	0 €	120 711 €	53 861 €	174 572 €

(1) POUR INFORMATION : Convention annuelle 2025 non utilisée au 31/12/2025 : 0 €

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	130 802		130 802
TOTAL	130 802		130 802

Prestations CFA : 80 734 €

CFA - Prestations formation certifiante ASSISTANT WEBMARKETING : 22 455 €
 CFA - Prestations formation certifiante CONCEPTEUR REALISATEUR WEB DIGITAL : 56 529 €
 CFA - Refacturation aux OPCO aide 1er equipement informatique /apprentis : 1 750 €

Prestations hors CFA : 50 068 €

Prestations formation continue : 41 542 €
 Prestations formation certifiante ASSISTANT WEBMARKETING hors CFA : 6 140 €
 Prestations formation certifiante CONCEPTEUR REALISATEUR WEB DIGITAL hors CFA : 2 386 €



Produits et charges financiers

Le montants des produits financiers s'élève à 5 277 € et se décomposent de la façon suivante :

- Intérêts sur livret A : 1 670 €
- Intérêts sur compte excédent pro : 395 €
- Intérêts sur Dépôt à terme : 3 212 €



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		27 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 096
Fournisseurs, factures non parvenues	3 096	
Dettes fiscales et sociales		24 662
Personnel congés à payer	10 954	
Personnel autres charges à payer	5 000	
Charges sociales/congés à payer	4 711	
Organ.sociaux, charges sociales à payer	2 215	
Org.sociaux, form.continue à payer	1 657	
Org.sociaux,t.apprentissage à payer	125	



Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		8 353
Autres créances clients		7 833
Clients, Factures à établir	7 833	
Autres créances		520
Banques, intérêts courus à recevoir	520	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 703
Cca maintenance	01/01/2026 31/12/2026	1 342	
Cca abonnement serv.internet	01/01/2026 30/09/2026	281	
Cca assurance St Lo	01/01/2026 21/08/2026	515	
Cca assurance Alençon	01/01/2026 31/05/2026	711	
Cca certification & test TOSA	01/01/2026 31/12/2026	1 825	
Cca téléphone mobile	01/01/2026 31/01/2026	18	
Cca abonnement & documentation	01/01/2026 31/01/2026	11	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 703



Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	Montants
Honoraires afférents à la certification des comptes	réglés en 2025 TTC : 7 564.80 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité	
Total	

Honoraires des commissaires aux comptes ne certifiant pas les comptes et des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité	Montants
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	

Engagements retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à **8 152 €**. Ce montant n'est pas comptabilisé.

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Méthode retenue : prospective
- Convention collective des Organismes de Formation
- Age de départ à la retraite : 60-64 ans
- Application d'un taux de rotation du personnel : faible
- Taux d'actualisation : 3.60%
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales et fiscales :
 - * Non cadres : 33%
 - * Cadres : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux d'évolution salariale : 1.5%

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		2
	Cadres et ingénieurs		2
	Autres catégories		
	TOTAL		4

